

## ***Victoire citoyenne : le projet de pseudo-centrale biomasse à Lixhe définitivement abandonné !***

Suite à la décision du Conseil d'État du 13 janvier, le permis de Bee Green Wallonia accordé par le Collège communal visétois a été annulé.

Il s'agit d'une décision historique : c'est le tout premier arrêt concernant l'azote en Wallonie, un précédent important pour la protection de la nature unique de notre région.

La « centrale à biomasse » prévue sur le site de la cimenterie CBR à Lixhe, en Belgique, près de la frontière néerlandaise à Eijsden devait produire de l'énergie en brûlant 85.000 tonnes/an de déchets de bois traités (y compris du stratifié) provenant de Recyparcs en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas. Bien qu'ayant un rendement éloigné des meilleures technologies disponibles, l'installation aurait permis de fournir de l'énergie subsidiée - donc à moindre coût - à la cimenterie de CBR Lixhe (Visé).

Le projet a suscité une forte opposition locale de la part d'organisations environnementales et citoyennes des deux côtés de la frontière, en raison des préoccupations liées à la qualité de l'air et à l'impact sur l'environnement. Les organisations craignaient que les émissions de polluants tels que les oxydes d'azote, les particules fines (PM 2,5) et les métaux lourds - s'ajoutant à la pollution existante déjà élevée dans la vallée de la Meuse - entraînent des risques pour la santé des habitants. Elles se focalisaient aussi sur les retombées d'azote supplémentaires sur les zones naturelles en Wallonie comme en Flandre et aux Pays-Bas car celles-ci sont déjà excessives aujourd'hui.

Dix organisations environnementales ont convenu de former le consortium « STOP BEE GREEN WALLONIA » dans le but d'unir leurs forces pour s'opposer à l'implantation de l'incinérateur à Lixhe. Le consortium était composé de :

- Visons Demain – Ecolo Visé (Wallonie)
- ASBL Bien vivre en Vallée du Geer (Wallonie)
- Défendons nos villages (Wallonie)
- ASBL Dryade (Bruxelles)
- Milieudefensie Maastricht (Pays-Bas)
- Milieu front Eijsden (Pays-Bas)
- Limburgse Milieukoepel (Hasselt, Flandre)
- Natuurmonumenten (Pays-Bas)
- Natuur en Milieufederatie Limburg (Pays-Bas)
- 55 professeurs inquiets de l'Université de Maastricht (Pays-Bas)

En janvier 2026, le Conseil d'État suit donc la position des requérants. Le Conseil considère que l'évaluation jointe à la demande de permis est

*« ni précise, ni complète, ni scientifiquement fiable, ni actualisée, et qui, partant, ne permet pas d'acquérir la certitude que l'activité [...] est dépourvue d'effets préjudiciables pour l'intégrité des sites Natura 2000 concernés. [...] »*

*Par ailleurs, [...] l'autorité compétente ne peut marquer son accord sur le projet qu'après s'être assurée qu'il ne porte pas atteinte à l'intégrité du site. [...] En cas de doute, l'autorité doit faire une application stricte du principe de précaution. »*

Le financement de la procédure d'appel a été rendu possible grâce aux contributions des organisations et à une campagne de crowdfunding très réussie. **Nous remercions sincèrement tous les donateurs !** Aujourd'hui, le consortium continue à s'engager pour la santé et l'environnement dans la région frontalière.

Plus d'informations sur <https://www.geer-jeker.eu/fr/> ou via [geerjeker@gmail.com](mailto:geerjeker@gmail.com)